



## **SOMMAIRE**

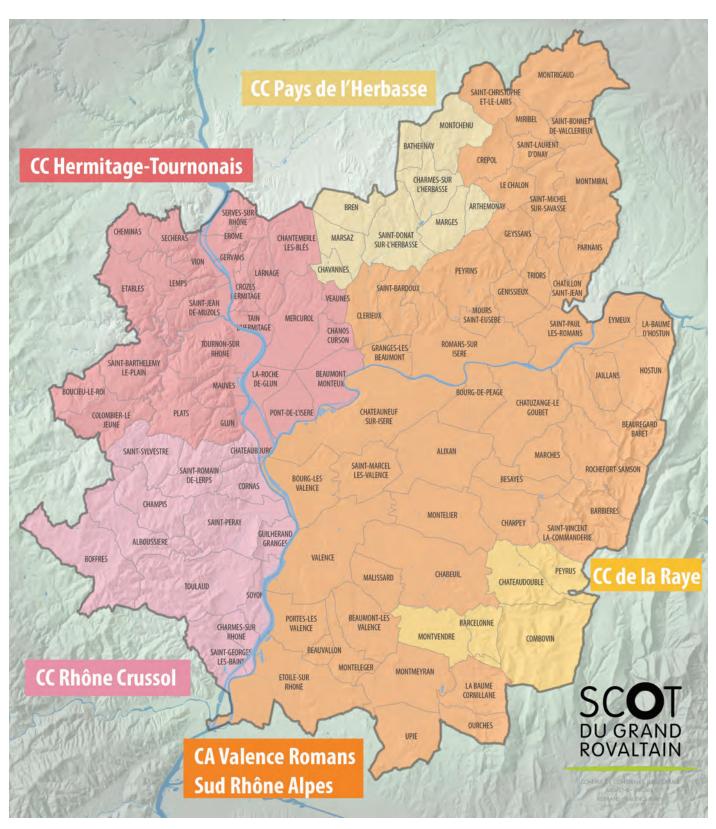
p.5	1.1 Les membres du syndicat mixte
p.5	1.2 Composition et rôle du comité syndical
p.5	1.3Le bureau syndical
p.6	1.4 Les groupes de travail thématiques
p.7	1.5 Le comité technique de suivi du SCoT
P.8	2. UNE ÉQUIPE PROJET ACTIVE
P.9	3. L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DU SCoT
p.9	3.1 La construction du projet
p.10	3.2 La concertation autour du projet
P. 12	4. LES CHANTIERS ET TRAVAUX EN COURS
p.12	4.1 L'urbanisme
p.13	4.2 L'environnement
p.14	4.3 Les Déplacements
p.15	4.4 Le Commerce et l'Artisanat
p.16	4.5 Conventions de partenariat
P. 17	5. COMMUNICATION
p.17	5.1 Le site internet
p.17	5.2 Quand la presse parle de nous
P. 18	6. LE COMPTE ADMINISTRATIF
P. 19	7. LES RÉUNIONS DES INSTANCES POLITIQUES DU SYNDICAT MIXTE
p.19	7.1 Le comité syndical
p.21	7.2 Le bureau
p.24	7.3 Les décisions relatives à l'urbanisme des communes

1. UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE

P. 5



## PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE



## Membres du comité syndical du SCoT du Grand Rovaltain

au 27 mai 2015









ANGELI

Xavier



André



Thierry



RANCEL

Delphine























































Gérard







Maire - Tournon-sur-Rhône













Maire - Miribel

ROSSI







Margès

\* Remplacé par Jean-Marie Pochon à partir d'octobre 2015

## UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE

## 1.1.LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte compte 5 membres :

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes représentant 51 communes,
- Communauté de Communes Hermitage Tournonais représentant 26 communes,
- Communauté de Communes Rhône-Crussol représentant 13 communes.
- Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse représentant 9 communes,
- Communauté de Communes de la Raye représentant 5 communes.

## 1.2. COMPOSITION ET RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

IL RÉUNIT 47 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Instance décisionnelle et délibérative du syndicat, le comité syndical est aussi le lieu du débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCoT. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Il s'est réuni 5 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## 1.3. LE BUREAU SYNDICAL

IL RÉUNIT 15 MEMBRES ÉLUS PARMI LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 27 mai 2014, le Bureau réunit 15 membres élus parmi les délégués syndicaux. Le Bureau impulse et suit les chantiers du SCoT. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Groupes de Travail thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les demandes de dérogation prévues à l'article L122-2 et L142-5 du Code de l'urbanisme pour l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles ou naturelles (délégation du Comité Syndical) ainsi que les projets de document d'urbanisme.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni 13 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## 1.4. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

A la suite de l'installation des instances délibératives du syndicat mixte (Comité syndical et Bureau), 6 Groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ils sont dédiés aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

Leurs premières tâches, définies par le Bureau, ont été de travailler l'élaboration du projet de SCoT dans le cadre fixé par la délibération du 13 janvier 2015 retirant la délibération d'arrêt du 12 février 2014 et fixant les axes prioritaires de reprise du projet.

C'est pourquoi les Groupes de travail ont été réunis dès le mois de janvier sur les thématiques suivantes :

■ Densité / Consommation foncière: **3** réunions :

Elus référents: C. GAUTHIER, F. LARUE, P. PRELON, M. BRET

18 février

11 juin

29 juin

Ces groupes de travail ont permis d'ajuster le projet de SCoT sur la question des densités en lien avec la reprise de l'hypothèse démographique. Ils ont également suivi la mise à jour du bilan de consommation foncière.

■ Développement économique / Commerce : 2 réunions :

Elu référent: J. DUBAY

28 avril

5 juin

Ces groupes de travail ont eu pour objectif principal de mettre à jour le volet commerce du SCoT pour l'adapter aux évolutions réglementaires et notamment faire la transformation du DAC en DAAC.

Plusieurs rencontres avec les EPCI(s) : CA VRSRA, HTCC, CCRC, CCPH ont permis de mettre en cohérence le potentiel de foncier d'activités du projet de SCoT avec la stratégie des EPCI.

■ Déplacements mobilités : 6 réunions :

Elus référents: M. BRET, P. LABADENS, M. MOURIER, J.DUBAY, F. SAUSSET, A. JAUBERT

21 janvier

30 avril

3 juin

16 juin

30 septembre

14 décembre

Ces groupes de travail ont traité principalement de la mise à jour de volet déplacement du projet de SCoT pour l'adapter aux évolutions réglementaires, le lancement et le suivi de l'étude sur les opportunités de franchissements, ainsi que le suivi et la valorisation de l'Enquête Déplacement Grand Territoire.

■ Agriculture / CDPENAF : 1 réunion :

Elus référents: J. PRADELLE, P. LABADENS, JL. BONNET, G. REVOL

2 décembre 2015

Ce groupe de travail visait la préparation de l'examen du projet de SCoT devant la CDPENAF de Drôme et d'Ardèche. Ce groupe de travail a été l'occasion de rencontrer la chambre d'agriculture de la Drôme.

Les travaux et propositions des Groupes de travail ont tous été rapportés au Bureau.

## 1.5. LE COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI DU SCOT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouverts aux représentants techniques de la région RA, des CG 07 et 26, des CDRA, il est dédié au suivi technique de l'élaboration du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires. Cette instance permet la transmission des informations relatives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux. En cas que de besoin, le comité technique peut inviter à ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique.

Il s'est réuni 2 fois.

#### Ressources humaines et bilan social

#### **EFFECTIFS**

4 AGENTS

- 1 directeur cadre A en CDI
- 1 titulaire assistante cadre B
- 2 contractuels cadre A
  - chargé de mission urbanisme environnement
  - chargé de mission déplacements, SIG et observatoire

■ 1 chargé de mission est venu renforcer l'équipe pour la reprise des documents du projet de SCoT pendant 8 mois (du 7 avril au 7 novembre 2015)



Olivier BAUDY Directeur



**Delphine BILAND** Assistante



Marc DUGUÉ Chargé de mission



Julien FABRE Chargé de mission



Florent BARBUSSE Chargé de mission du 7 avril au 7 novembre

#### LES COMPÉTENCES MOBILISÉES :

- Planification urbaine, associant aménagement, développement et environnement
- Urbanisme réglementaire et opérationnel, cartographie, infographie, conception urbaine, paysagère et environnementale
- Compétences complémentaires : foncier, déplacements, habitat, développement économique, y compris agriculture, commerce et tourisme.
- Absences:
- 26,5 jours de maladie pour un agent
- Formation:
  - Conférence sur le climat/enérgie : 1 jour pour un agent
  - Enquête Déplacement : 1/2 jour pour un agent
  - Séminaire régional SCoT : 1 jour pour un agent
- CERTU: 1/2 jour pour un agent

## L'ELABORATION DES DOCUMENTS DU SCOT



## 3.1. LA CONSTRUCTION DU PROJET

#### La reprise du PADD et du DOO

Lors de sa réunion du 13 janvier, le Comité syndical a confirmé sa volonté d'inscrire dans le projet de SCoT des orientations fondamentales correspondant à des attentes affirmées par le territoire.

#### Il s'agissait notamment de :

- corriger le caractère trop ambitieux de l'hypothèse de croissance démographique qui sous-tendait le projet arrêté le 12 février 2014;
- de traiter de manière volontariste la problématique des nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère ;
- considérer l'opportunité de moduler les objectifs de densité moyenne de logement sans consommation foncière globale supplémentaire et celle de réduire la surface minimale des terrains sur lesquels s'appliquent les objectifs de densité moyenne de logement;
- considérer l'opportunité de réduire le potentiel foncier dédié aux zones d'activité ;

Il s'agissait en conséquence de procéder à la modification du projet de SCoT à partir de ces orientations et d'adapter l'élaboration et le contenu du projet de SCoT au regard des dernières évolutions réglementaires en particulier, celles de la loi ALUR. Une délibération a été prise pour retirer celle qui avait arrêté le projet de 2014. La procédure d'élaboration a repris à partir d'un débat sur les orientations du PADD qui s'est tenu dans le cadre de la séance du comité syndical du 3 mars.

La volonté politique a porté sur l'intégration des éléments cidessus dans le projet de SCoT mais sans bouleverser le projet qui avait été arrêté en 2014.

Dès lors, une méthodologie a été mise en œuvre et les moyens dégagés pour aboutir à l'écriture d'un projet adapté à ces orientations et au contexte législatif. Les groupes de travail thématiques des élus et les services techniques du syndicat se sont intensément mobilisés pour atteindre l'objectif d'un



arrêt du projet en septembre 2015. L'équipe technique du Syndicat a été renforcée temporairement par un agent recruté dans le cadre d'un CDD de 4 mois renouvelé une fois qui a pu contribuer à l'actualisation du diagnostic et à la préparation et l'animation de la concertation.

Le recours à des prestataires spécialisés a été nécessaire sur certains points :

- assistance juridique auprès de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise par convention,
- appui à la rédaction des orientations et objectifs avec le bureau d'études Citadia par lettre de commande,
- appui à l'actualisation du volet commerce et élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial avec le bureau d'étude AID observatoire,
- appui à l'actualisation du diagnostic et de l'évaluation environnementale avec le bureau d'études SOBERCO,
- appui à l'actualisation réglementaire du volet mobilité avec le Groupement d'études piloté par Trafalgare assisté de M. Picheral, consultant et du bureau d'études Intervia.

L'élaboration du projet de SCOT s'est largement appuyée sur la concertation avec les EPCI membres du SCoT, en particulier pour ce qui relève des questions de développement économique, de commerce et d'habitat.

Les services de l'Etat ont été largement associés sur cette dernière thématique.

Le Comité technique du SCoT, réuni deux fois, a été l'occasion de partager avec les représentants techniques des partenaires (Région, conseils départementaux, EPCI, Etat) les étapes de la reprise partielle du projet.

#### L'arrêt du projet de SCoT

A l'issue des travaux intenses de reprise partielle du projet de SCoT et des différentes étapes de concertations, le projet de SCoT a été arrêté à l'unanimité le 15 septembre.

La version arrêtée par le Comité syndical a été mise en ligne immédiatement sur le site internet du syndicat.

#### La consultation des personnes publiques associées (PPA)

Afin de poursuivre l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le projet arrêté en septembre a été soumis la consultation des personnes publiques associées en application de l'article L 122-8 du code de l'urbanisme.

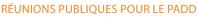
Celle-ci a été lancée le 25 novembre pour la période réglementaire de trois mois (échéance début mars 2016).

## 3.2. LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET DE SCOT

#### Les réunions publiques

Après le 13 janvier 2015, 7 réunions publiques ont été organisées, afin de concerter sur la reprise du projet de SCoT, en particulier sur les éléments qui ont motivé cette dernière :

- ᅌ les 27 avril et 4 et 5 mai 2015, respectivement à Romans, Valence et Tournon, pour rappeler les conclusions du diagnostic et échanger sur le scénario retenu pour le Grand Rovaltain 2040 et les orientations du PADD. Ces réunions publiques ont été organisées en soirée et ont rassemblé plus de 200 participants,
- le 8 juillet 2015, une réunion publique, suivie d'ateliers destinés aux élus des communes, pour présenter l'ensemble du projet du diagnostic au DOO, à Romans, accueillant 80 personnes,
- les 15, 16 et 17 juillet 2015 respectivement à Guilherand-Granges, St-Donat-sur-l' Herbasse et Tain-l'Hermitage, trois réunions publiques sous forme de tables rondes, pour présenter le DOO et débattre de ses objectifs.









**RÉUNIONS PUBLIQUES POUR LE DOO** 













#### La diffusion d'informations sur la démarche de SCoT et son avancement

Afin de compléter l'information des publics des établissements du second degré, un dossier complet sur le SCoT a été transmis, pour la rentrée scolaire 2015 à l'ensemble des établissements scolaires du second degré : collèges, lycées et établissements spécialisés, publics comme privés. Ce dossier, envoyé sous la forme d'une clé USB, contient plusieurs documents sur le SCoT :

- un fascicule réalisé à l'attention du public scolaire, expliquant la démarche et le contenu du SCoT;
- trois affiches A0 synthétisant les grands enjeux issus du diagnostic, les orientations du PADD, et les objectifs phares du DOO;
- les supports de présentation des réunions publiques de juillet 2015 ;

le memento du Grand Rovaltain, illustrant le territoire par des chiffres clés.

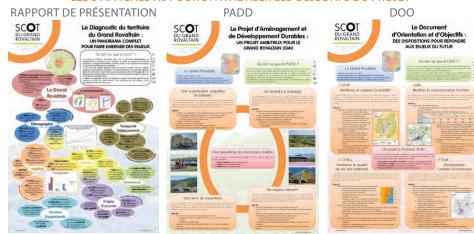
De plus, une présentation sur le projet de SCoT a également été réalisée par un membre de l'équipe technique du SCoT à la MFR Mondy le 20 mai 2015 auprès d'une classe de BTS de 30 élèves.

Une exposition constituée de trois panneaux format A0 présentant les trois documents du projet de SCoT a été mise en place dans le hall d'accueil du lycée agricole du Valentin à Bourg-lès-Valence du 1er au 11 septembre 2015.

#### **FASCICULE POUR LES SCOLAIRES**



#### LES 3 AFFICHES AO POUR SYNTHÉTISER LES OBJECTIFS DU PROJET



## LES CHANTIERS ET TRAVAUX EN COURS

## 4.1. L'URBANISME

#### Suivi des documents d'urbanisme

Le Syndicat mixte du SCoT est largement concerné par le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- En matière de suivi des procédures en tant que personne publique associée
- En matière d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet de SCoT
- En matière d'examen des demandes de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation

Au titre de l'article L123-8 du code de l'urbanisme, il peut être consulté à sa demande lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus du SCoT ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a eu connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure. En 2015, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté essentiellement en :

- un accompagnement des communes dans l'évolution de leur document d'urbanisme par la présence lors des réunions de présentation des différentes phases aux PPA (personnes publiques associées) afin de prendre connaissance et d'échanger avec les communes sur leurs projets de développement au regard des éléments du DOO du SCoT finalisé puis arrêté le 15 septembre 2015 avec lesquels le document communal devra être compatible (25 réunions PPA);
- un accompagnement des communautés de communes et de la communauté d'agglomération dans l'élaboration de leurs Programmes locaux de l'Habitat (9 réunions PPA et techniques);
- un accompagnement plus ponctuel des communes soit lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'évolution de leur document d'urbanisme parfois à l'invitation du CAUE soit en réunions techniques sur des questionne-

ments particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme (13 rencontres);

◆ Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet de SCoT

Le syndicat mixte réuni en bureau donne un avis informel sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux sur la base du projet de SCoT.

Au cours de l'année 2015, quatre dossiers de révision / élaboration ont été examinés par le bureau.

Par ailleurs huit dossiers de modification et modification simplifiée ont été traités.

Mise en place d'un groupe de travail « Documents d'urbanisme »

Ce groupe de travail a été mis en place suite à la décision du bureau du 18 juillet 2014. Son rôle est de préparer l'examen des documents d'urbanisme. Les Plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en groupe de travail. Sur la base des conclusions de celui-ci, le bureau syndical rend un avis.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2015, le 10 février et le 16 octobre.

Le groupe de travail est composé d'un membre du bureau représentant chaque EPCI. M. Pradelle est également présent en tant que référent pour la CDPENAF (ex CDCEA). Les membres permanents du groupe de travail sont :

- M. Valette
- M. Larue
- M. Sausset
- M. Bret
- M. Revol
- M. Pradelle

Sur proposition du groupe de travail, validée en bureau, le groupe de travail est élargi. Dix délégués du comité syndical sont proposés pour chaque secteur géographique du territoire :

- Pied du Vercors
- Ardèche
- Drôme des Collines/Herbasse
- Plaine de Valence

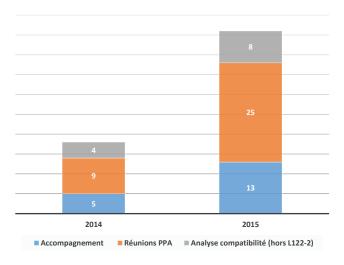
Ce référent local assistera au groupe de travail lorsqu'un document d'urbanisme de son secteur sera étudié. Le groupe de travail sera ainsi composé d'un noyau de 6 membres et d'un référent local.

Les délégués ont été choisis lors du comité syndical du 15 décembre.

#### Travail pédagogique sur les formes urbaines et les densités

Afin d'illustrer la grande variété des formes urbaines permettant d'atteindre les différents objectifs de densité de chaque niveau d'armature territoriale, le SM rédige un recueil d'exemples d'opérations d'urbanisme sur son territoire. Le document s'est enrichi de six nouvelles opérations en 2015. Ce recueil, présenté au comité syndical du 15 décembre comporte désormais une quinzaine d'opérations sous forme de fiches synthétiques. Il sera enrichi de nouveaux exemples et mis en ligne début 2016.

#### BILAN DU SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME





## 4.2. L'ENVIRONNEMENT

#### Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain

En 2015, le Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain a franchi une nouvelle étape avec le dépôt de la candidature du Syndicat mixte du SCoT le 1<sup>er</sup> juin puis en octobre et novembre la validation du contrat par les instances des partenaires financeurs, Région, Agence de l'eau et Conseil départemental de La Drôme.

De son côté, le Comité syndical a réaffirmé le 15 septembre dernier l'engagement du Syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain comme structure porteuse de la démarche. Cet engagement prendra la forme de l'embauche en 2016 d'un chargé de mission pour l'animation du Contrat.



## 4.3. LES DÉPLACEMENTS / LA MOBILITÉ

#### Etude sur les opportunités de franchissements

ATELIER DU 3 JUIN

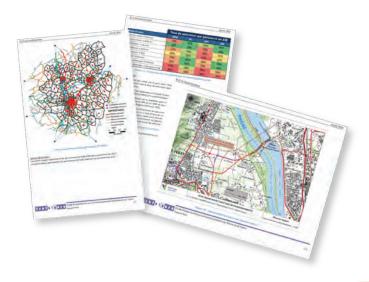
Le Syndicat mixte du SCoT s'est emparé de la problématique des franchissements. En effet, cette question est étroitement liée à plusieurs thématiques du SCoT et s'inscrit dans des temporalités cohérentes avec un projet à 25 ans.

Pour la conduite de cette étude le Syndicat mixte s'est appuyé sur deux bureaux d'étude « Trafalgare » et « Intervia » afin de procéder d'une part à la mise à jour et l'ajout de complément dans le projet de SCoT, d'autre part la modélisation et l'analyse des franchissements potentiels sur le Rhône et sur l'Isère autour des trois pôles principaux : Valence, Romans-Bourg-de-Péage et Tain-Tournon.

Cette étude s'est enrichie des précédentes études de trafic et de franchissements du territoire, l'utilisation des bases de données de l'EDGT et d'une large concertation auprès de l'ensemble des acteurs et collectivités concernés par cette thématique.

Temps fort le 3 juin : Atelier de concertation avec les acteurs des mobilités et des déplacements du territoire. Ce temps de concertation et d'échanges, puis l'organisation de tables rondes géographiques a permis de définir collectivement des faisceaux de franchissements à étudier dans la deuxième phase de la mission.

Cette deuxième phase de la mission a consisté en la réalisation d'une étude technique, appuyée sur une modélisation du trafic en 2015 et projetée en 2040, qui a permis l'analyse et la caractérisation des 3 franchissements étudiés.











#### Enquête Déplacements Grand Territoire

La mission d'animation et de suivi de l'Enquête Déplacement Grand Territoire s'est poursuivie en 2015. Le Syndicat mixte a continué son rôle d'animation auprès des partenaires et notamment de l'édition des documents des premiers résultats et de la plaquette de communication. Cette mission a notamment été suivie par le groupe de travail Déplacements du SCoT.

Le Syndicat mixte du SCoT assure la transmission des données aux structures partenaires, collectivités et bureaux d'études qui souhaitent amender leur diagnostic ou leurs études de ces bases de données. Les données ont par exemple été transmises au Parc Naturel Régional du Vercors, à la Communauté de communes Hermitage Tournonais, à la Région Rhône Alpes pour son modèle de déplacements,...



LIVRET DES PREMIERS RÉSULTATS-80 P.



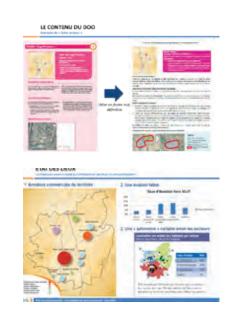
PLAQUETTE DE SYNTHÈSE COMMUNICANTE - 12 P.

## 4.4. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

#### La réalisation du DAAC

Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

Le Syndicat mixte du SCoT a conduit une étude sur le volet « Commerce » du projet de SCoT. Le bureau d'étude « AID Observatoire » a accompagné le Syndicat mixte pour la transformation et l'adaptation du Document d'Aménagement Commercial en Document d'Aménagement Artisanal et Commercial instauré par la loi Notre. Une mise à jour du diagnostic et du DOO sur ce volet a elle aussi été effectuée. Ce travail a été suivi par le groupe de travail « Commerce » du SCoT qui a réuni des élus du SCoT ou leurs représentants.



## 4.5. CONVENTIONS DE PARTENARIAT

## Mission départementale d'observation de l'habitat de la Drôme

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre l'ADIL 26 et le Syndicat mixte du SCoT, le Syndicat mixte a participé au pilotage de la mission d'observation de l'habitat de la Drôme, dont le but est d'assurer le suivi régulier de l'habitat sur le département de la Drôme.

La convention doit permettre au SM SCoT de bénéficier de la :

- Fourniture à la demande des fiches « territoire »
- Communication des études et travaux réalisés par la mission
- Transmission d'un tableau de bord de suivi du territoire avec une entrée SCoT (typologie propre aux espaces du SCoT)

#### **Autres conventions**

Le Syndicat mixte a renouvelé sa **convention de mutualisation** avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes portant sur

- Chébergement du budget du syndicat,
- Capport de prestations ponctuelles d'assistance dans les domaines budgétaires,
- C'élaboration des fiches de paies,
- L'apport d'appui juridique et conseil en matière de RH.

De plus, une **convention avec le Centre de Gestion** de la Drôme a été établie pour couvrir des besoins liés à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou pour des besoins spécifiques.

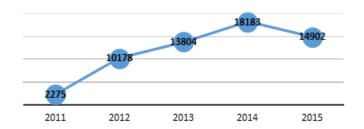
## 5.1. LE SITE INTERNET

Il permet, de manière attractive, la diffusion d'informations et la mise à disposition de documents rendant visibles l'identité du Syndicat mixte du SCoT, ses missions et actions, ainsi que l'évolution de ses projets.

La fréquentation du site internet est en léger repli entre 2014 et 2015. Ce repli s'explique très certainement au regard de l'arrêt du projet début 2014 qui avait engendré un grand nombre de vues et de téléchargement, ainsi que l'absence de parution

de la lettre d'information du SCoT en 2015 qui assure un rôle de relais vers le site internet.

L'année 2016 sera certainement dans un dynamisme supérieur grâce notamment à l'arrêt du projet, le déroulement de l'enquête publique, la parution de lettres d'informations et la mise en ligne d'une page relative à l'EDGT.



## 5.2. QUAND LA PRESSE PARLE DE NOUS

L'année 2015, est une année d'élaboration et de concertation riche en évenement. Ainsi l'information sur les avancées du projet de SCoT ou encore l'annonce des réunions publiques ont été largement diffusées dans la presse locale. Par ailleurs les sites internets des communes se sont souvent fait le relais des actualités du projet de SCoT.









#### Le Grand Rovaltain en 2040



SCOT DU GRAND ROVALTAIN Réflexions pour un horizon 2040

#### Rovaltain 2040: entre Améliorer la qualité de vie ambitions et incertitudes





QUELQUES EXEMPLES D'ARTICLES PARUS EN 2015



Le Compte Administratif du budget 2015 fait apparaître :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	542 468, 62 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	606 061, 78 €
Soit un solde d'exécution de	+63 593, 16 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement à hauteur de	252 634, 22 €
Recettes d'investissement à hauteur de	433 561, 05 €
Soit un solde d'exécution de	+180 926, 83 €

EN FONCTIONNEMENT, les recettes ont été constituées principalement par les participations des membres du syndicat mixte: 5 EPCI sur la base de 1,7 euros/habitant. Par ailleurs, des subventions ont été versées pour l'enquête ménage déplacements.

Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte parmi lesquelles figurent les dépenses de personnel, de locaux, prestations de maintenance, les achats de prestations de services (communication).

EN INVESTISSEMENT, les dépenses ont correspondu d'une part à l'équipement en matériel du syndicat et d'autre part et principalement au financement des études et notamment l'appui à la reprise des documents du projet de SCoT. Les recettes d'investissement ont été alimentées par des subventions.

Le résultat global excédentaire s'explique par un certain décalage dans le temps entre les dépenses réelles de l'année et les recettes qui ont été perçues au titre de l'exercice précédent pour les sections de fonctionnement comme d'investissement.

## LES RÉUNIONS DES INSTANCES POLITIQUES DU SYNDICAT MIXTE

## 7.1. LE COMITÉ SYNDICAL

IL S'EST RÉUNI À 5 REPRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2015. LES DÉCISIONS PRISES LORS DE CES RÉUNIONS FIGURENT CI-DES-SOUS :

#### Comité syndical du 13 janvier

- Projet de convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme
- Projet de convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglomération sud Rhône-Alpes
- Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
- Affectation des résultats de l'exercice 2014

- Election d'un vice-président suite à la démission du neuvième vice-président
- Débat sur la nécessité de rapporter ou non la délibération du 12 février 2014 par laquelle le comité syndical a arrêté le projet de SCoT
- Débat d'Orientation Budgétaire

#### Comité syndical du 3 mars

- ◆ Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 13 janvier 2015
- Budget primitif 2015
- Convention cadre de participation financière avec le CNFPT
- Création d'un emploi non permanent et recrutement d'un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités
- Actualisation réglementaire du projet de SCoT Options

prévues aux art. L. 122-1-2 et L. 122-1-5 du code de l'urbanisme

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

#### Comité syndical du 2 juin

- ◆ Validation du procés verbal de la réunion du comité syndical du 3 mars 2015
- Elaboration du projet de SCoT Etat de la réflexion et des travaux du Bureau et des Groupes de Travail
  - Commerce et implantations commerciales
  - Transports et Déplacements :

Volet déplacements du projet de SCoT et affirmation de la problématique des nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère

Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Valence Romans Déplacements

- Consommation foncière et densité de logements
- Etat d'avancement de l'élaboration du projet de SC
- Contrat Vert et Bleu : état d'avancement
- Compte administratif 2014
- Compte de gestion 2014
- Affectation des résultats
- Rapport d'activité 2014 du syndicat mixte du SCoT
- Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT

#### Comité syndical du 15 septembre

- ➡ Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 2 juin 2015
- Bilan de la concertation mise en œuvre pour l'élaboration du projet de SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale
- Election d'un vice-président suite à la démission du 6ème vice-président
- Désignation d'un représentant du SCoT dans les CDPENAF Ardèche et Drôme
- Adhésion au Centre d'Etudes et de Ressources Foncières Rhône-Alpes
- Contrat Vert et Bleu : pilotage par le Syndicat et création d'un poste de chargé de mission sous condition de cofinancement par le FEDER et le Conseil régional

#### COMITÉ SYNDICAL D'ARRÊT DU PROJET - 15 SEPTEMBRE 2015







#### Comité syndical du 15 décembre

- ➡ Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 15 septembre 2015
- Désignation de délégués géographiques à associer au groupe de travail sur les documents d'urbanisme
- Projet de Décision Modificative n°1
- Débat d'Orientation Budgétaire 2016

- Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
- Personnel : Entretien professionnel et critères d'évaluation des agents titulaires
- Service de remplacement ponctuel d'agents titulaires Projet de convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique de la Drôme

IL S'EST RÉUNI À 13 REPRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2015. LES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES LORS DE CES RÉUNIONS FIGURENT CI-DESSOUS:

#### Bureau du 23 janvier

- Urbanisme commercial
- Présentation du projet de transfert du magasin Décathlon à Valence
- Examen du projet de création d'un Ensemble commercial sur le secteur de Laye (sud) à St Marcel lès Valence
- Examen du projet d'extension du magasin Castorama de St Marcel lès Valence
- Durbanisme réglementaire
- Examen de la demande de dérogation prévue à l'article L122-2 du code de l'urbanisme déposée par la commune de Chatuzange-le-Goubet
- 🗲 Mise en œuvre de la démarche de reprise du projet de SCoT

#### Bureau du 6 février

- Urbanisme réglementaire
- Examen de la demande de dérogation prévue à l'article L122-2 du code de l'urbanisme déposée par la commune de Chatillon-Saint-Jean
- Examen de la demande de dérogation prévue à l'article L122-2-1 du code de l'urbanisme déposée par la commune de Chatuzange-le-Goubet
- Mise en œuvre de la démarche de reprise du projet de SCoT
- Préparation du débat sur les orientations du PADD
- Evaluation par le bureau du projet de transfert du magasin Décathlon de Valence présenté le 23 janvier 2015
- Projet de Budget Primitif 2015

#### Bureau du 6 mars

- Adoption du PV du précédent Bureau
- Restitution de la réunion du 27 février 2015 avec les représentants des Préfets de l'Ardèche et de la Drôme, échanges autour des termes de la lettre des Préfets
- Retour sur les échanges et les propositions des Groupes de travail «Foncier/densité» et «documents d'urbanisme»
- Urbanisme réglementaire
- Projet de PLU de la commune de Montéléger Examen de compatibilité avec le projet de SCoT
- Elaboration du projet de SCoT : retour sur le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Réponses aux consultations sur les missions externalisées
- Projet de « Memento du Grand Rovaltain »

#### Bureau du 10 avril

- Compte rendu de la précédente réunion
- Examen des demandes de dérogation pour ouverture à l'urbanisation
  - Demande de la Commune de Montéléger
  - Demande de la Commune de St Georges-les-Bains
- Déplacements
- Mission d'étude pour le volet déplacement du SCoT et l'étude d'opportunité sur de nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère : Proposition de choix d'un prestataire par le Groupe de travail suite à la consultation dans le cadre d'un MAPA
- Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) : élaboration de documents de présentation des premiers résultats
- Suivi du Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Centre d'études et de ressources sur le foncier (CERF association régionale) : examen de l'opportunité d'adhésion du Syndicat mixte
- ➡ Elaboration du Projet de SCoT Etape du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Dialogue avec les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du projet de SCoT

#### Bureau du 22 mai

- Compte rendu de la précédente réunion
- Projet de PLU de la commune de Châteaudouble
- Concertation sur le projet de SCoT : Bilan des réunions publiques autour du projet de PADD
- Avancement de l'élaboration du projet de SCoT
- Actualisation du volet commerce du projet de SCoT
- Actualisation du volet déplacements du projet de SCoT et affirmation de la problématique des nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère
- Adaptation des objectifs de consommation foncière et de densité de logements
- Calendrier prévisionnel de l'élaboration du projet de SCoT
- Contrat Vert et Bleu : avancement de la démarche
- Compte administratif 2014
- Compte de gestion 2014
- Affectation des résultats
- Rapport d'activité 2014 du syndicat mixte du SCoT
- ◆ Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
- Modalités de mise en place du compte épargne temps

#### Bureau du 5 juin

- Compte rendu de la précédente réunion
- Avancement de l'élaboration du projet de SCoT
- Adaptation des objectifs de consommation foncière et de

#### densité de logements

■ Calendrier prévisionnel de l'élaboration du projet de SCoT

#### Bureau du 26 juin

- Compte rendu de la précédente réunion
- Avancement de l'élaboration du projet de SCoT
- Rôle et place du DOO dans le SCoT
- Structuration du Projet de DOO du Grand Rovaltain
- Avancement de la rédaction du DOO: présentation et arbi-

trage des objectifs et orientations principaux

- Prochaines échéances
- Projet de Contrat Vert et Bleu : modalités et conditions de la mission d'animation et de suivi du contrat par le Syndicat mixte

#### Bureau du 3 juillet

- ◆ Demande de dérogation de la commune de Peyrins pour ouverture à l'urbanisation dans le cadre d'une modification du PLU.
- Examen d'un projet de création d'une surface commerciale alimentaire à Romans.

#### Bureau du 28 août

- Demande de dérogation de la commune de Montéléger pour l'ouverture à l'urbanisation dans le cadre d'une révision du PLU
- Désignation du représentant du SM SCoT aux Commissions Départementales pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de la Drôme et de l'Ardèche
- Personnel: Entretien professionnel des agents titulaires
- Projets de délibérations : bilan de la concertation et arrêt projet de SCoT
- Dates des prochaines réunions du Bureau et du Comité syndical

#### Bureau du 9 octobre

- Stratégie du Syndicat de l'arrêt à l'approbation du SCoT
- Mobilités Déplacements : retour du Groupe de Travail du 30/09 suite de l'expertise franchissements
- Dates des prochaines réunions du Bureau et du Comité syndical

#### Bureau du 30 octobre

- Compte rendu de la précédente réunion
- Projet de PLU de la commune de Crépol
- SCoT et impacts des obligations SRU pour les PLH et les communes concernées
- ◆ Analyse du projet de SCoT par les CDPENAF de l'Ardèche et de la Drôme
- Projet de lettre InfoScot

#### Bureau du 4 décembre

- Compte rendu de la précédente réunion
- Demande de dérogation L122-2-1 de la commune de Crépol
- Désignation de délégués géographiques à associer au groupe de travail sur les documents d'urbanisme
- Projet de Décision Modificative n°1

- Projet de Débat d'Orientation Budgétaire
- Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
- Service de remplacement ponctuel d'agents titulaires Projet de convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique de la Drôme

#### Bureau du 18 décembre

- Compte rendu de la précédente réunion
- Demande de dérogation L122-2-1 de la commune de Valence
- Demande de dérogation L122-2-1 de la commune de Mours-Saint-Eusèbe
- Opportunité de mise en place du remboursement des frais de déplacements pour les délégués géographiques associés au groupe de travail « Documents d'urbanisme »
- Présentation de la position de l'Etat sur les modalités d'application des dispositions issues de l'article 55 SRU

## 7.3. LES DECISIONS RELATIVES À L'URBANISME DES COMMUNES

#### L122-2

Le Bureau a étudié **6** dossiers de demande de dérogation au titre de l'article L122-2 ou L122-2-1 du code de l'urbanisme, sur six communes. La surface totale demandée est de l'ordre de 57,5 ha dont la totalité a été accordée. 12,81 ha correspondent à des projets de surface nouvelle dont pour l'habitat 9,15 ha, 3,54 ha pour l'activité économique et 0,12 ha pour les équipements.

<sup>\*</sup> dans de nombreux cas, la dérogation porte sur des terrains urbanisés (zone NA, AU ou anciennes NB à classer en zone U) . Il s'agit donc de régulariser le document d'urbanisme.

Communes	Date du Bureau	Procédure	Surface demandée en ha *	Surface nouvelle en ha	Avis Syndicat mixte
Châtillon-Saint-Jean	06/02/2015	Révision du PLU	20,4	0,6	Accord
Chatuzange-le-Goubet	06/02/2015	Modification du PLU	11,5	5,7	Accord
Saint-Georges-les-Bains	10/04/2015	Modification du PLU	2,05	2,05	Accord
Peyrins	03/07/2015	Modification du PLU	12	2,4	Accord
Montéléger	28/08/2015	Révision du PLU	22,6	7,3	Accord
Crépol	04/12/2015	Révision du PLU	0,46	0,46	Accord

#### Urbanisme commercial

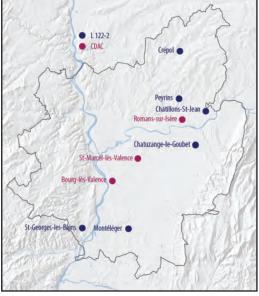
Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce. A ce titre, le représentant du SM du SCoT a siégé à plusieurs reprises pour examiner les projets suivants: *tableau ci-dessous* 

La surface demandée est de l'ordre de 6 180 m<sup>2</sup>.

4 720m² de surface de vente, dont aucun à dominante alimentaire ont été accordés par la CDAC avec un avis favorable du Syndicat mixte du SCoT.

Enseigne - Secteur	Commune	Date	Surface de vente	dominante alimentaire	Avis CDAC
Castorama - Zone de Laye	St-Marcel-lès-Valence	06/02/2015	4 461m <sup>2</sup>	0	Accord
Lidl	Romans-sur-Isère	21/07/2015	1 420 m <sup>2</sup>	1 420m <sup>2</sup>	Refus
Parapharmacie Leclerc	Bourg-lès-Valence	03/11/2015	299 m <sup>2</sup>	0	Accord

# LOCALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION



Par ailleurs deux dossiers ont été étudiés par le bureau du SCoT mais n'ont pas donné lieu à un examen en CDAC:

- Le projet Guignard à Saint-Marcel-lès-Valence en extension de la zone de Laye
- Le projet de déplacement du Décathlon à Valence sur l'avenue de Romans

#### SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

Immeuble le Rhovalparc • 1, avenue de la Gare • Ecoparc Rovaltain • BP 15191 • 26958 Valence cedex 9
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20 contact@scotrovaltain.fr

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015